

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE****SÉANCE ORDINAIRE DU 08 AVRIL 2024**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date d'envoi de la convocation : 26 mars 2024

Date d'affichage : 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Olivier MANEIRO, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Absents excusés :

Martine MANDÉ, Carmen FAUCHEY procuration à Patricia CÉCINAS, Rémi DENJEAN,
Nicolas MIQUAU procuration à Laurie LAPOULE

Secrétaire de séance : Laurie LAPOULE**DÉLIBÉRATION N° 19-08042024 :****OBJET : AIRE DE ROUBANEYRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Michelle SAINTOUT, Maire, expose à l'assemblée le projet de Roubaneyre, Espaces multisports, petite enfance, santé, famille dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à 51 003,39 € HT, soit 61 204,07 € TTC, détaillé ci-dessous :

- mobilier urbain, plantations et travaux divers (non subventionnables) : 11 475,89 € HT, soit 13 771,07 € TTC,
- Peinture, traçage, jeux aire petite enfance (subventionnables) : 39 527,50 € HT, soit 47 433,00 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) sur la partie des travaux subventionnables.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Montant de l'opération	51 003,39 € HT	soit	61 204,07 € TTC
ETAT			
DETR 2024 (35 % de 39 527,50 € HT) :			13 834,62 €
Fonds propre :			47 369,45 € TTC
TOTAL :	51 003,39 € HT		61 204,07 € TTC

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Financière du 21 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté ci-dessus estimé 51 003,39 € HT, soit 61 204,07 € TTC et l'inscription de la dépense au budget 2024 de la commune ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus mentionné ;
- **AUTORISE** Michelle SAINTOUT, Maire, à solliciter une subvention Etat au titre de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le financement de l'opération.

Votants : 17 (15 + 2 procurations)		Votes exprimés : 17
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT

La secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.